

ID: 044-200091007-20240130-2024_1_6_1-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de Conseillers en exercice : 10 Nombre de Conseillers Présents : 8

Nombre de Procurations : 1 Nombre de suffrages exprimés : 9

Nombre de voix représentées par les suffrages exprimés : 59

VOTES: Contre: 0 Pour: 9 Date de convocation: 23 janvier 2024

<u>DÉLIBÉRATION Nº 6.1</u>

PROJET D'AMÉNAGEMENT DU

PORT DE PORNIC LA NOËVEILLARD —

BILAN DE LA CONCERTATION

RÈGLEMENTAIRE

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 30 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente janvier, à neuf heures et trente minutes, le Comité syndical s'est réuni en Séance Plénière, au port de La Turballe, salle du Grand Bleu, sous la présidence de Lydia MEIGNEN, Présidente du Syndicat mixte Les Ports de Loire-Atlantique.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Lydia MEIGNEN, Laurent DUBOST, Jean-Luc SECHET, Sylvie GOSLIN, Christiane VAN GOETHEM, Isabelle LEMONNIER, Adrien RYO, Claude CAUDAL, délégués titulaires.

ÉTAIENT ABSENTS : Séverine MARCHAND, Eloïse BOURREAU GOBIN, pouvoir à Sylvie GOSLIN.

Secrétaire de séance : Laurent DUBOST

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L103-2 et R103-1, précisant les opérations d'aménagement soumises à concertation préalable ;

Vu la délibération de l'assemblée départementale du 24 juin 2019 approuvant le plan d'actions « Loire-Atlantique, terre maritime » du département de Loire-Atlantique en faveur de la mer et du littoral pour la période 2019-2029 :

Vu le marché public n° 2022 AMO_15, d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage générale signé le 6 février 2023 et confié au groupement constitué de SCE & ses atelier up+, mandataire, et de Sennse communication et concertation, cotraitant, ayant pour objet d'accompagner Les Ports de Loire-Atlantique de la concertation jusqu'à l'attribution des marchés de travaux et l'obtention des autorisations ad hoc ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 30 juin 2023 approuvant les objectifs et autorisant Madame la Présidente à mener la concertation préalable réglementaire du projet d'aménagement du port de Pornic-La Noëveillard :

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement ambitieux du port de Pornic-La Noëveillard qui prévoit notamment, La remise à niveau des infrastructures maritimes, l'aménagement des espaces à terre, la rénovation ou le renouvellement de la capitainerie et des commerces avec pour objectif de faire du port de Pornic-La Noëveillard un pôle d'excellence en matière de destination nautique et de conditions d'accueil des professionnels dans un soucis de parfaite intégration paysagère et architecturale et avec une forte ambition en faveur du développement durable ;

Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Reçu en préfecture le 01/02/2024

Publié le



ID: 044-200091007-20240130-2024_1_6_1-DE

CONSIDÉRANT la concertation préalable réglementaire qui s'est déroulée du 25 septembre au 13 novembre 2023;

CONSIDÉRANT les dispositifs d'annonces et de communication :

- Les communiqués de presse avant le lancement de la concertation ;
- L'affiche et le flyer disponibles lors de la réunion d'ouverture et dans les 4 des lieux de la concertation (mairie principal, mairies annexe du Clion/Mer et de Sainte Marie et la capitainerie de La Noëveillard);
- Les posts sur les réseaux sociaux de la Ville de Pornic ;
- Les mails d'information aux représentants des acteurs portuaires.

CONSIDÉRANT le dispositif de présentation du projet :

- Le dossier de concertation ;
- La plaquette de concertation ;
- La plateforme numérique dédiée au projet ;
- La vidéo du projet publiée sur youtube ;
- L'exposition du projet disponible à la capitainerie de La Noëveillard et à la mairie annexe de Sainte Marie;
- Le kit jeune.

CONSIDÉRANT le dispositif de contribution :

- Le questionnaire et les registres disponibles dans les 4 lieux de la concertation;
- L'onglet Contribuez! sur la plateforme numérique dédiée au projet;
- Le cahier d'acteurs.

CONSIDÉRANT les temps d'échange:

- Les réunions publiques du 25 septembre et du 13 novembre ;
- Les 2 rencontres sur les marchés de Sainte Marie le 30 septembre et de Pornic le 25 octobre ;
- Les 2 balades ateliers sur le port de Pornic La Noëveillard. L'une avec les élèves éco-délégués du collège Jean Mounès, le 7 novembre 2023 L'autre avec les représentants des acteurs portuaires, le 8 novembre 2023.

CONSIDÉRANT les chiffres de la concertation :

- 4482 visites sur la plateforme numérique ;
- 427 visionnages de la vidéo du projet ;
- environ 200 personnes rencontrées;
- 15 cahiers d'acteurs qui se font l'écho de plusieurs centaines de personnes au total;
- 132 questionnaires ;
- 1 avis libre sur registre ;
- 18 avis déposés en ligne.

CONSIDÉRANT le bilan de la concertation préalable annexé à la présente délibération et les points de convergences par thématiques synthétisés ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Reçu en préfecture le 01/02/2024

Publié le



ID: 044-200091007-20240130-2024_1_6_1-DE

La modernisation des infrastructures et des équipements portuaires

- Moderniser les pannes (pontons, catways, passerelles) pour améliorer l'accessibilité et la modularité générale;
- Faciliter les mises à l'eau, les rendre plus accessibles ;
- Disposer d'espaces de stockage pour les pêcheurs, la SNSM, le club de voile, les pros du nautisme ;
- Faciliter l'accès à la station de distribution de carburants.

La bonne intégration des commerces et de leur offre

- Préserver les terrasses des nuisances de la circulation automobile ;
- Diversifier les activités, privilégier une vie à l'année.

La modernisation des bâtiments et l'architecture

- Construire durablement, avec une architecture de qualité et respectueuse du site de la Noëveillard ;
- Disposer d'une capitainerie « vigie » bénéficiant d'une vue sur le plan d'eau, la ria et permettant une surveillance de l'ensemble du site portuaire. Certains contributeurs proposent d'accueillir des activités connexes.
- Disposer de sanitaires en nombre suffisant, modernes, confortables et facilement accessibles;
- Maintenir un paysage dégagé sur la mer depuis la corniche, adapter la hauteur des bâtiments en conséquence.

L'environnement

- Anticiper l'augmentation du niveau de la mer;
- Favoriser les énergies renouvelables, la sobriété notamment dans l'utilisation de l'eau potable ;
- Protéger, favoriser la biodiversité, la faune & flore ;
- Mieux gérer les déchets, recueillir les eaux usées des embarcations ;
- Végétaliser le site, paysager le port ;
- Préserver, s'intégrer au paysage de la corniche et de la plage de La Noëveillard ;
- Promouvoir la sobriété foncière.

Les mobilités

- Réduire le trafic automobile au bénéfice des mobilité douces, renforcer l'accessibilité à pied et à vélo ;
- Connecter le port de Pornic-La Noëveillard au reste de la ville ;
- Améliorer, faciliter la desserte « terrestre » du port.

L'organisation et l'offre de stationnements

- Augmenter l'offre de stationnement pour les 2 roues ;
- Moduler les parkings en fonction de la saison;
- Maintenir voire augmenter l'offre de stationnement pour les voitures.

Autres

- Accueillir des manifestations nautiques et des animations sur le port de Pornic-La Noëveillard ;
- Réduire au maximum les nuisances pendant le chantier : préserver les stationnements, les activités nautiques, les places pour les bateaux, les accès aux commerces, l'activité du club de voile...

CONSIDÉRANT qu'il paraît possible, en privilégiant les travaux liés aux compétences du Syndicat mixte Les Ports de Loire-Atlantique, de prendre en considération les principaux points de convergence énumérés ci-dessus sans toutefois pouvoir satisfaire à l'ensemble des demandes eu égard, au périmètre contraint du site et au budget prévisionnel de l'opération fixé à 18 millions HT;

Entendu le Rapport de La Présidente :

Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Reçu en préfecture le 01/02/2024

Publié le



ID: 044-200091007-20240130-2024_1_6_1-DE

LE COMITE SYNDICAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **CONSTATE** que la procédure de concertation préalable relative au projet d'aménagement du port de Pornic La Noëveillard s'est déroulée conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme ;
- ARRÊTE le bilan de la concertation tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **DÉCIDE** de poursuivre le projet d'aménagement du port de Pornic La Noëveillard.

Fait et délibéré à La Turballe, en séance publique, le 30 janvier 2024

POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME

LA PRÉSIDENTE DU SYNDICAT MIXTE LES PORTS DE PLAISANCE ET DE PÊCHE DE LOIRE-ATLANTIQUE

CYDIA MEIGNEN